



PREFECTURE DE L'ARDECHE

SECRETARIAT GENERAL DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE
MISSION ANIMATION INTERMINISTERIELLE

Spécial N° 120

22 Décembre 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

S O M M A I R E

PREFECTURE DE L'ARDECHE

DIRECTION ACADEMIQUE DE SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

- ARRETE CABINET N° 2015-7 du 18 Décembre 2015, portant délégation de signature à Madame Nguyen
Secrétaire Générale.

P2

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Date de Parution : 22 Décembre 2015

ARRETE CABINET N° 2015-7

Portant délégation de signature à Madame Nguyen Secrétaire Générale

L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat,

VU le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret N° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics,

VU l'article D222-20 du code de l'éducation autorisant les directeurs académiques à déléguer leur signature,

VU l'arrêté rectoral N° 2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie de Grenoble,

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2014 du Ministre de l'Education nationale portant nomination de Madame Nathalie Nguyen, secrétaire générale de la DSDEN de l'Ardèche,

VU l'arrêté N° 2015-71 du 4 décembre 2015 du recteur de l'académie de Grenoble portant délégation de signature à Monsieur Christophe MAUNY, inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Education nationale,

VU l'arrêté préfectoral N° SGAD/MAI/2015/2015310-0001 du 6 novembre 2015 du préfet de l'Ardèche portant délégation de signature à Monsieur Christophe MAUNY, Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MAUNY, IA-DASEN de l'Ardèche, la délégation prévue à l'article 1 de l'arrêté rectoral N° 2015-71 du 4 décembre 2015 susvisé, est subdéléguée à Madame Nathalie NGUYEN, secrétaire générale.

Personnel

Professeurs des écoles stagiaires (ceux en prolongation de scolarité)

- Détermination et liquidation du traitement des professeurs des écoles stagiaires,
- Ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements qu'il ordonne,

- Octroi et renouvellement des congés prévus par le décret N° 94-874 du 7 octobre 1994,
- Autorisations spéciales d'absence.

Gestion administrative, individuelle et collective des personnels du premier degré public,

Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires

- Autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret N° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- Congés pour formation syndicale.

1. Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

- 1) Autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret N° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- 2) Congés pour formation syndicale.

1. Personnels d'inspection et de direction

- 1) Autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret N° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- 2) Congés pour formation syndicale

1. Gestion des AED assurant des fonctions d'AVSi, recrutement et gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap),

2. Œuvres sociales en faveur des personnels

- 1) Désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

Examens

- Organisation du CAPA-SH,
- Organisation des épreuves du CAFIPEMF,
- Pré liquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont le directeur académique a la responsabilité,

Vie scolaire

- Gardiennage des établissements pendant les vacances scolaires (lycées, lycées professionnels, collèges, EREA),
- Aumônerie dans les lycées et les collèges,
- Adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D521-1 à D521-5 du code de l'éducation,
- Organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA,
- Dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- Signature des conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat.

- Orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- Arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- Agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- Classes de découverte pour le premier et le second degrés et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- Enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE
- Composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- Arrêté relatif à la constitution de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- Règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- Détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles,
- Signature des arrêtés de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- Signature des avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles.
- Arrêté portant modification de la composition du conseil départemental de l'Education nationale (CDEN)
- Désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementales (CHSCTD).

Accidents de service et contrôles médicaux

- Décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles des personnels titulaires des écoles,
- Pré liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs :
 - aux accidents de service et maladies professionnelles des personnels des écoles,
 - aux contrôles médicaux obligatoires des personnels des écoles et des personnels des établissements privés du premier degré

Moyens et affaires financières

- Gestion des moyens enseignants du premier degré, public et privé,
- Gestion des moyens enseignants, assistantes sociales et personnels administratifs affectés dans les collèges et les SEGPA
- Gestion des emplois d'enseignement, administratifs, de laboratoire et des assistants d'éducation, implantés dans les collèges,
- Gestion des moyens contrats aidés, AED et AESH,
- Autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- Répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- Délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, à cette date, il annule et remplace l'arrêté N° 2015-4 du 10 novembre 2015.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

A Privas, le 18 décembre 2015

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche,
Signé
Christophe MAUNY